

**Primeau, Josée (BAPE)**

**De:** Primeau, Josée (BAPE)  
**Envoyé:** 20 février 2007 11:52  
**À:** 'GASTON CADRIN'  
**Cc:** Samak, Qussai (BAPE); 'Jean Paré'; 'Waub, Jean-Philippe'  
**Objet:** RE : Documents concernant M. Lasserre et Rabaska

Lévis

6211-04-004

Bonjour M. Cadrin,

La commission vous remercie de votre message concernant M. Lasserre. Malheureusement, elle n'est pas en mesure de donner une suite positive à votre demande, et ce pour deux raisons. La première est le fait que les rencontres à caractère privé concernant un projet qui fait l'objet d'un mandat public ne font pas partie des pratiques courantes des commissions d'examen conjoint fédéral-provincial ou des commissions du BAPE. Deuxièmement, la commission aurait bien pu se faire plaisir de lire et d'entendre M. Lasserre durant la période de l'audience. Mais étant donné que la période de présentation des mémoires et prestations orales devant la commission est terminée, elle n'est pas en mesure de permettre une participation tardive à l'audience, en l'occurrence celle de M. Lasserre, au-delà de sa date de clôture sans léser des citoyens qui ont renoncé à l'idée de présenter des mémoires ou présentations orales tardivement devant la commission.

Par ailleurs, M. Lasserre est libre de nous transmettre des documents qu'il juge pertinents au projet dans la mesure où cela se fait au plus tard le 23 février 2007, date limite déjà annoncée par le président de la commission pour la réception de telles contributions.

La commission vous remercie de votre intérêt ainsi que votre contribution à ses travaux et vous prie d'agréer ses sentiments les meilleurs.

Josée Primeau  
 Coordonnatrice du secrétariat de la commission

-----Message d'origine-----

De : GASTON CADRIN [mailto:gcadrin@sympatico.ca]  
 Envoyé : 14 février 2007 16:55  
 À : Primeau, Josée (BAPE)  
 Cc : ppsenechal@globetrotter.net; lafram@qc.aira.com; Guinom1@parl.gc.ca; bigrab1@parl.gc.ca; cretep1@parl.gc.ca  
 Objet : Documents concernant M. Lasserre et Rabaska

Bonjour Madame Primeau,

Comme vous voyez nous continuons à vous transmettre des informations, c'est difficile de stopper brusquement les bonnes habitudes...

J'envoie aujourd'hui à l'attention de monsieur Samak et de MM Paré et Waubb, le communiqué émis aujourd'hui lors d'un point de presse concernant l'opinion de l'expert du Saint-Laurent et géographe réputé, M. Jean-Claude Lasserre, sur le dossier Rabaska. Suite à l'article du Soleil, du 29 janvier 07 où on citait le géographe, M. André Stainier communiqua avec Lasserre afin de vérifier ses affirmations. La réponse à M. Stainier fut acheminée le 3 février, c'est ce que nous désirons faire connaître à la Commission. Je joint également une brève présentation de Jean-Claude Lasserre et les courriels originaux.

## DEMANDE

Au nom du GIRAM, je demande que la Commission entende en privé M. Lasserre, sachant que son fils Frédéric est à l'Université Laval, il pourrait vous faciliter la concrétisation de cette demande. À mon avis, il serait inadmissible que la Commission se fie seulement aux énoncés du promoteur et

à la Corporation des pilotes, lesquels ont une grande influence sur le processus Termopol. De plus, toutes les questions concernant le développement futur du transport maritime dans l'axe Saint-Laurent/Grands-Lacs, personne jusqu'à ce jour n'y a répondu. On ne peut prendre une décision comme celle-là ayant une incidence aussi contraignante sur la navigation laurentienne à la légère sans considérer l'avenir de cet important axe de navigation.

Gaston Cadrin, prés. du GIRAM